

Syctom

Enjeux et actualités du traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne

magazine



à la une

Méthanisation

Cap sur l'innovation

Les projets des deux futures unités de méthanisation de Romainville/Bobigny et du Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois évoluent en intégrant les transports alternatifs.

2008**Année remarquable**

2008 s'ouvre avec des chantiers remarquables : le premier centre de tri parisien, dans le XV^e, deux centres de méthanisation à Romainville/Bobigny et au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois.

Au printemps prochain, Isséane aura sa façade végétalisée et le centre de tri de Sevran accueillera les collectes sélectives du nord de la Seine-Saint-Denis. Après les élections locales, le SYCTOM renouvelé poursuivra ses efforts pour réduire les déchets à traiter et les transports routiers.

L'avenir d'Ivry-Paris XIII et les centres parisiens de tri du XVII^e et du XII^e s'inscriront dans cette démarche.

Que vos espoirs puissent devenir réalités.

Heureuse année 2008 !

François Dagnaud,
Président du SYCTOM



Le nouveau centre de traitement multifilière des déchets à Romainville sera relié, via un tunnel, au futur port de fret créé sur le canal de l'Ourcq.

Le comité du SYCTOM a approuvé le 19 septembre dernier les programmes définitifs des deux projets de méthanisation qui devraient voir le jour en 2012, l'un sur les communes de Romainville et de Bobigny, l'autre sur celles du Blanc-Mesnil et d'Aulnay-sous-Bois. Pour la première fois,

deux centres du SYCTOM - en ayant recours à la valorisation biologique de la fraction fermentescible des déchets ménagers - produiront de l'énergie sous forme de biogaz, ainsi que du compost pour l'agriculture. Autre nouveauté : le SYCTOM a intégré le bilan carbone dans les ●●●

03 actualités

**Ivry-Paris XIII :
la concertation
en marche**

05 décryptage

**Le recyclage
des journaux-
magazines**

06 dossier

**Budget 2008 :
maîtrise et
anticipation**



●●● critères d'appréciation de la qualité architecturale pour le projet du Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois. Et ce, en phase de construction puis d'exploitation du bâtiment (hors procédé de traitement des déchets).

Par ailleurs, soucieux de réduire le trafic routier généré par ses activités, le Syndicat concrétise sa politique ambitieuse pour réduire les transports routiers en travaillant de manière très étroite avec les divers acteurs concernés, n'hésitant pas à faire évoluer la conception de ses aménagements pour mieux les intégrer aux projets en faveur des transports alternatifs.

Romainville/Bobigny : la redynamisation du canal de l'Ourcq avec le futur port de fret

Le nouveau centre comprendra une unité de tri des collectes sélectives multimatériaux et une unité de tri-méthanisation des ordures ménagères. Plusieurs points du programme ont été améliorés afin d'y intégrer une liaison avec le canal de l'Ourcq, en voie de redynamisation et, également, de tirer le meilleur parti du futur port de fret qui verra le jour à Bobigny, en limite de Romainville. Grâce à ce dernier projet - porté par les Villes de Bobigny et de Paris, le Port autonome de Paris,

SITOM93 et le Conseil général de Seine-Saint-Denis -, le transport fluvial est devenu un élément structurant de la programmation du centre.

Le port jouera le rôle de plateforme logistique pour les produits issus du centre de traitement. Le trafic de 15000 camions semi-remorques devrait ainsi être évité chaque année. Pour relier l'unité de méthanisation au futur port, un tunnel devra être percé sous la RN3. Cette opération d'envergure s'effectuera dans le contexte de requalification urbaine des quartiers alentour.

Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois : un argument supplémentaire en faveur du développement de l'offre ferroviaire

Le centre du Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois accueillera une unité de tri-méthanisation des ordures ménagères résiduelles et des refus de tri des collectes sélectives multimatériaux issus des collectes des communes du nord de la Seine-Saint-Denis. Il s'intègre dans un projet des deux villes visant à créer une zone dédiée aux activités liées à l'environnement. C'est dans le cadre de cet Écopôle qu'est née l'idée d'un rapprochement novateur entre le SYCTOM et le SIAAP*,

Le centre du Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois s'intègre dans un projet concerté d'Écopôle

Soucieux de favoriser la montée en puissance

de l'Écopôle, les élus de la Ville du Blanc-Mesnil jouent un rôle moteur dans l'avancée du projet de centre de méthanisation du SYCTOM en organisant très en amont une communication active. Le 25 octobre, la Ville a convié les associations et les habitants à un conseil municipal extraordinaire consacré à l'Écopôle et à ses diverses composantes*. À cette occasion, les représentants du SYCTOM

ont présenté le futur centre de traitement des déchets. Les questions ont porté principalement sur le procédé de méthanisation et sur les retombées économiques, particulièrement en termes d'emplois. À la suite de cette première initiative, le principe d'une réunion publique dédiée aux échanges avec les riverains a été posé.

* Centre de méthanisation, épuration des eaux, station de géothermie, maison de l'environnement...

qui construit une station d'épuration : les deux syndicats ont décidé de regrouper au sein du futur centre de méthanisation le traitement des déchets ménagers et celui des boues issues de l'épuration des eaux. Une première en France.

Dès le départ, le SYCTOM a souhaité que les produits qui sortiront de son centre utilisent un autre moyen de transport que la route. Tirant parti de l'existence des voies ferrées desservant le centre commercial de Garonor, tout proche, il a

engagé une étude avec la SNCF, qui a conclu à la faisabilité de la solution ferroviaire pour le centre de méthanisation.

Par ailleurs, le Syndicat a répondu aux sollicitations des collectivités locales concernées en participant au financement d'une étude prospective lancée par l'Établissement public administratif Plaine de France, qui explorera différentes pistes visant à restructurer l'offre ferroviaire de fret à Garonor.

* Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne.

baromètre

Zoom... Comment les Français perçoivent-ils l'emballage ?

Selon les résultats d'une enquête TNS Sofres dévoilés en octobre 2007*, la perception de l'emballage par les consommateurs a changé : même si 41% des personnes interrogées considèrent que l'emballage reste «absolument nécessaire pour protéger et transporter le produit» (alors qu'ils étaient 65% en 2000), les réponses sont beaucoup plus marquées par les préoccupations environnementales que lors de l'enquête menée en 2000**.

46%

des personnes interrogées ressentent l'emballage comme envahissant, contre 23% il y a sept ans.

◆ **34%** des personnes interrogées estiment que «l'on pourrait s'en passer», contre 11% en 2000.

* Enquête pilotée par Éco-Emballages et l'Ademe, à la demande du ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables, réalisée en face-à-face du 26 au 28 septembre 2007 sur la base d'un échantillon national représentatif de 1000 Français âgés de 15 ans et plus.

** Étude Sociovision 2000.

◆ La facilité du recyclage obtient **95%** des suffrages parmi les caractéristiques que doit présenter un emballage, juste derrière la protection du produit (96%).

Ivry-Paris XIII

La concertation en marche

Le comité de pilotage du 17 octobre a clôturé la première phase de concertation sur le centre d'Ivry-Paris XIII.



Lors de la réunion du 17 octobre, François Dagnaud, Président du SYCTOM, a rappelé que «le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit», soulignant ainsi que ce projet s'intègre dans une stratégie globale de prévention et de réduction des déchets.

«D'abord, on réduit, ensuite, on recycle, enfin, on diversifie les modes de valorisation.»

Tel est le principe de base qui a guidé la réflexion des partenaires* réunis de mai à septembre dans des groupes de travail sur l'avenir du centre d'Ivry-Paris XIII. Quels procédés de traitement choisir ? Comment favoriser les transports alternatifs ? Comment assurer la continuité de service pendant le chantier ? Etc. En répondant à ces questions, la première phase de concertation a posé les jalons du programme. Premier axe fort : réduire de 20% les tonnages traités, tout en maintenant les

capacités de production énergétique nécessaires à l'alimentation de 100 000 logements par le réseau de chauffage urbain.

Deuxième axe : passer à un traitement des déchets plus diversifié, associant méthanisation et incinération. Pour ce faire, l'efficacité énergétique serait renforcée grâce à une séparation des ordures ménagères par tri mécanique en trois flux : fraction directement recyclable pour sa matière, fraction fermentescible à traiter par méthanisation, fraction à haut pouvoir calorifique à traiter par incinération et production d'énergie. Enfin, une utilisation accrue du transport

fluvial permettrait une diminution de 40% du trafic de véhicules autour du centre. Par ailleurs, il est prévu de reconstruire le centre de tri des collectes sélectives et la déchetterie sur d'autres sites.

Enfin, pendant la durée prévisible des travaux (cinq ans), l'activité du centre serait partiellement conservée en vue de produire au minimum 50% de l'énergie actuellement produite. Parallèlement, dès le début des travaux, le SYCTOM détournerait temporairement les collectes vers des centres privés.

Côté aménagement, des études approfondies seront menées pour garantir l'intégration du futur centre dans un paysage urbain en pleine mutation. Ces grands axes guideront les études de faisabilité qui seront présentées en deux étapes au comité de pilotage, avant le lancement de l'opération par le SYCTOM en décembre 2008.

* La concertation a réuni la Ville d'Ivry-sur-Seine, la Ville de Paris, la Région Ile-de-France et l'État, ainsi que les associations locales et environnementales.

Issy 1

Un dernier regard avant la fermeture



Le début 2008 marque la fin de vie définitive de l'usine d'Issy 1

avec la fermeture du centre de transfert. Après plus de quarante années de service, l'heure est venue de faire le bilan : de sa mise en service en 1964 à aujourd'hui, 557 personnes ont travaillé à Issy 1.

45 000 heures ont été nécessaires pour assurer la maintenance des équipements. Durant cette même période, 23 millions de tonnes d'ordures ménagères ont été valorisées, ce qui représente 122 000 heures de marche des groupes fours-chaudière.

Au total, 44 millions de tonnes de vapeur ont été vendues, et 1700 000 MWh ont été livrés sur le réseau EDF. Les résidus issus de l'incinération ont permis de récupérer 455 000 tonnes de ferrailles et de produire 6 millions de tonnes de mâchefer.

Prévention

Donner une seconde vie aux objets !



DON, REUTILISATION, REPARATION, AUTANT D'ACTIONS POUR DONNER UNE DEUXIEME VIE AUX OBJETS.

Prévention Le Morbihan bannit les sacs jetables

À l'occasion de l'opération «Ayons le réflexe cabas», 40 000 cabas réutilisables ont été distribués en septembre 2007 dans les petits commerces du Morbihan. Cette initiative - qui complète une action similaire menée depuis plus d'un an dans 150 grandes et moyennes surfaces commerciales du département - a été proposée par le groupe de travail départemental «Prévention des déchets», réunissant collectivités locales, chambres consulaires, unions commerciales et associations.

Composteurs collectifs Une première en France

Depuis 2006, Rennes Métropole installe gratuitement des composteurs en bois au pied des immeubles collectifs. Sous la houlette d'un «maître composteur» formé à cet effet, les habitants viennent y déposer leurs déchets fermentescibles. Fin 2007, 35 composteurs desservant près de 1650 logements en immeubles collectifs étaient mis en place. L'objectif de l'agglomération est d'installer 300 composteurs d'ici à 2010. Avec, à la clé, un allègement des ordures ménagères à collecter.

Bobigny Nouvel élan pour la collecte sélective

Des bacs équipés d'une puce ? Cela n'étonne plus à Bobigny. Depuis septembre dernier, la commune a adopté la «pesée embarquée» pour la collecte sélective. Explications.



Aujourd'hui à Bobigny, 4 000 bacs sont équipés d'une puce électronique, soit 100% des bâtiments collectifs et 50% des pavillons.

«*Nous sommes partis d'un constat, explique Vincent Malard, chef du service espaces verts et gestion des déchets à Bobigny. Alors que la Ville était plutôt en avance lorsqu'elle a lancé le tri sélectif dans les années 1990, notre taux de collecte sélective est aujourd'hui parmi les plus bas sur le territoire du SYCTOM. Il fallait donc relancer la dynamique.*»

Un plan d'action est imaginé pour redonner un nouvel élan. Avec, en plus du lancement de la collecte des déchets verts et des déchets dangereux, la diffusion d'un nouveau guide du tri et la mise en place de la pesée embarquée pour la collecte sélective.

Des puces, un lecteur et un ordinateur

Le système est simple : au moment de la levée du bac, un lecteur installé sur le bras de la benne de collecte enregistre le poids, ainsi que le numéro de rue indiqué sur une

puce placée sur le bac. La Ville a décidé d'équiper une seule benne, tandis que les puces ont été posées progressivement lors de la sortie des bacs, les jours de collecte sélective. Aujourd'hui, 4 000 bacs sont dotés d'une puce, soit 100% des bâtiments collectifs et 50% des pavillons. En plus de l'encart publié dans le journal municipal et des courriers déposés dans les boîtes aux lettres, il reste donc à effectuer un travail de porte-à-porte dans le secteur pavillonnaire.

Pas de redevance au poids

Contrairement à d'autres expériences similaires, le but n'est pas d'installer une redevance proportionnelle au poids des déchets, comme c'est le cas dans la communauté de communes de la Porte d'Alsace, par exemple, qui applique la pesée embarquée au bac des ordures ménagères. Vincent Malard estime que la redevance au poids, bien adaptée aux modes de

vie rural et résidentiel, ne convient pas au milieu urbain. Notamment en raison de la prépondérance des poubelles collectives et de la proximité des pavillons, ce qui peut générer des comportements tels que déposer des déchets dans le bac du voisin.

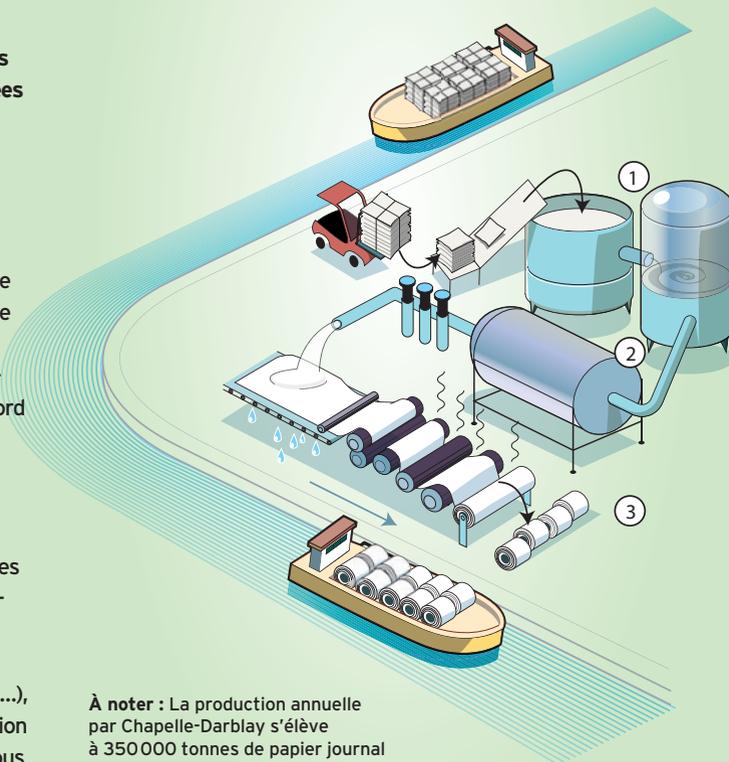
Repérer pour sensibiliser

L'objectif recherché est autre : «*Nous voulons mieux cibler nos actions de sensibilisation, en repérant les habitants qui alimentent insuffisamment leurs bacs de collecte sélective.*» La «benne de pesée» tourne trois semaines successives sur un même secteur pour recueillir et consolider les données, qui sont exploitées en vue d'organiser le planning des «ambassadeurs du tri» (ADT). S'il est trop tôt pour faire un bilan chiffré, la communication gagne en efficacité : «*Les actions de sensibilisation ont été renforcées, car nous savons exactement auprès de qui nous devons agir*», conclut Vincent Malard. Les deux ADT, qui sont passés du mi-temps au temps plein il y a plus de dix-huit mois, ont du pain sur la planche !

«*La pesée embarquée permet d'avoir une connaissance fine du comportement des habitants en matière de tri des déchets.*»

Les journaux se recyclent via la Seine

En 2008, les 75000 tonnes de journaux-revues-magazines (JRM) qui auront été récupérées dans les centres de tri du SYCTOM seront transportées par péniche à partir de Gennevilliers, Nanterre, Ivry/Seine et Bonneuil jusque sur leur lieu de recyclage à l'usine Chappelle-Darblay, filiale du groupe papetier finlandais UPM Kymmene. Situé à Grand-Couronne, près de Rouen, en bord de Seine, ce site est spécialisé dans la fabrication de papier journal à partir de fibres 100% recyclées. À leur réception, les balles de journaux-magazines subissent un contrôle systématique pour vérifier un certain nombre de critères (taux de matières impropres, d'humidité...), avant de subir une transformation en trois étapes et de repartir sous forme de papier journal prêt à l'emploi, par péniche, jusque dans les imprimeries des quotidiens en région parisienne.



À noter : La production annuelle par Chappelle-Darblay s'élève à 350000 tonnes de papier journal à partir des journaux-revues-magazines issus du tri des ménages. De plus, le recyclage des journaux-revues-magazines consomme environ un quart de l'énergie nécessaire à la fabrication de papier issu de bois frais.

1 Trituration-épuración : journaux et magazines sont brassés dans un tambour rempli d'eau pour libérer les fibres de cellulose. La pâte obtenue est épurée dans des épurateurs centrifuges au sein desquels un vortex artificiel (sorte de tourbillon) sépare les impuretés (vernis, colles et agrafes) des fibres.

2 Désencrage : la technique consiste à faire migrer l'encre d'impression, qui n'aime pas l'eau (hydrophobe), dans des bulles d'air et à récupérer celles-ci par débordement à la surface des cuves de flottation.

3 Transformation de la pâte en feuille : les fibres sont ensuite déposées sur une toile en mouvement, où elles s'égouttent pour former une feuille qui sera pressée et séchée sur une série de cylindres chauffés à la vapeur, produite par une chaudière à biomasse.

Questions-réponses



La REP, qu'est-ce que c'est ?

La responsabilité élargie des producteurs (REP) est une application concrète du principe pollueur-payeur : elle signifie que le fabricant contribue financièrement à la fin de vie de ses produits. Pour prendre en charge cette responsabilité, les industriels s'organisent en créant des structures dédiées, appelées «éco-organismes», et mettent en place les dispositifs techniques et financiers nécessaires.

À quels déchets s'applique la REP ?

Actuellement, dans l'Hexagone, une vingtaine d'éco-organismes gèrent la fin de vie de grandes familles de produits : emballages, piles et accumulateurs, pneus usagés, véhicules hors d'usage, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Dernière application en date : la REP aux imprimés non sollicités.

Quelles sont ses perspectives d'avenir ?

La responsabilité élargie des producteurs - base de la réglementation européenne en matière de déchets - devrait continuer à s'étendre. Des associations créées à l'initiative d'élus sont en première ligne pour que le principe s'applique également aux déchets

textiles, déchets dangereux des ménages et DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux). Dans certains secteurs, les industriels eux-mêmes engagent des réflexions sur la fin de vie de leurs produits : bois imprégnés, fusées de détresse, films agricoles par exemple.

Plus d'informations :

www.amorce.asso.fr ; www.cercle-recyclage.asso.fr



Le Comité du SYCTOM, réuni le 12 décembre dernier, a voté le budget 2008 à l'unanimité.

Budget 2008 Réaliste et ambitieux

Le 12 décembre dernier, les élus du Comité du SYCTOM se sont réunis pour voter le budget 2008, bâti autour de deux idées-forces : maîtrise et anticipation.

En 2008, le budget du SYCTOM de l'Agglomération parisienne s'établit à 486 M€, dont 331 M€ en fonctionnement et 155 M€ en investissement.

Après une année atypique en 2007 - due à la gestion transitoire d'Issy 1 et aux essais d'Isséane -, le SYCTOM retrouve en 2008 une année d'exploitation normale avec une maîtrise globale de ses coûts. Cette maîtrise permettra de dégager une provision en vue de faire face aux dépenses exceptionnelles liées au projet de reconstruction du centre d'Ivry/Paris XIII.

Un budget de fonctionnement toujours rigoureux

Si le coût de traitement des déchets est dans une tendance nationale de forte hausse (environ 10% par an) en raison des progrès technologiques, des contraintes environnementales, des mises aux normes..., les charges d'exploitation du SYCTOM sont contenues, avec une évolution de 4% par an et, cette année, la mise en service d'Isséane et du centre de tri à Sevran.

La progression totale de la section fonctionnement constatée entre les budgets primitifs 2007 et 2008 (+ 18%) s'explique par la volonté de constituer une provision de 16,6 M€, afin d'anticiper les coûts de la future gestion transitoire du centre à Ivry-Paris XIII

«Tout en amplifiant nos efforts pour réduire à la source les déchets à traiter, nous devons améliorer encore la quantité et surtout la qualité de nos collectes sélectives qui sont génératrices de recettes pour le Syndicat», a précisé François Dagnaud, Président du SYCTOM.

et diverses écritures d'ordre comptable. En matière d'exploitation, le démarrage d'Isséane représente 25,2 M€ de dépenses, à comparer aux 31,7 M€ évités en 2008 avec la fin de la gestion transitoire d'Issy 1. Les bonnes performances énergétiques de ce nouveau centre permettent d'envisager des recettes issues de la vente de vapeur et d'électricité à hauteur de 10,4 M€, auxquelles s'ajouteront les ventes des matériaux recyclables du centre de tri. De son côté, l'exploitation du centre à Sevran, à partir de mars 2008, demande une provision de 1,1 M€. Pour sa première année de fonctionnement, il devrait traiter 6 600 tonnes de collectes sélectives. Une hausse de 6% des tonnages de collectes sélectives est attendue en 2008, soit 9 200 tonnes de plus qu'en 2007, portant le ratio moyen par an et par habitant à 33 kg. Le Syndicat poursuit encore ses efforts financiers pour améliorer ces résultats. Un crédit de 100 000 € est prévu pour soutenir toute initiative qui améliorerait la part produite par habitant ainsi que la qualité de la collecte sélective dans les communes ayant les plus faibles performances. Quant aux frais de personnel, ils demeurent dans une proportion de l'ordre de 2% des dépenses de fonctionnement.

L'évolution de la redevance est maintenue à 6% en 2008 (portant la part tonnage à 90,07 € par tonne et la part population à 7,07 € par habitant) pour intégrer le coût d'investissement d'Isséane en amortissement et frais finan-



Une enveloppe budgétaire de plus de 7 M€ a été prévue pour achever le centre de tri à Sevran et débiter celui de Paris XV (photo).

ciers et également permettre au SYCTOM d'être en situation de préparer la reconstruction d'Ivry-Paris XIII. La redevance reste le principal levier de financement du SYCTOM (86% des recettes de fonctionnement en 2008). Dans un contexte de forte inflation du prix des énergies, l'année 2008 est marquée par une revalorisation du prix d'achat par la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU) de la vapeur produite par les trois unités de valorisation énergétique du Syndicat (Ivry-Paris XIII, Saint-Ouen, Isséane). Le prix de vente de la vapeur issue des déchets a été renégocié tout en veillant à maintenir un avantage compétitif pour ce type d'énergie par rapport aux énergies fossiles. Le prix de vente à la tonne sera augmenté de 18% en trois ans pour atteindre 10,70 euros, contre 9 € aujourd'hui. Le SYCTOM bénéficiera donc d'un montant de recettes supplémentaires de l'ordre de 6,5 M€ en 2010. Dès cette année, la hausse du prix de la vapeur, de 0,60 €/tonne, devrait générer 2,4 M€ de revenus.

Des recettes issues de la vente des produits à développer

L'augmentation des recettes issues de la vente des produits du SYCTOM est à attendre également du côté des matériaux récupérés par le tri des collectes sélectives. Depuis 2001, les volumes traités à périmètre constant dans les centres de tri n'ont cessé d'augmenter, passant de 16 kg/hab./an à 33 kg/hab./an. En 2008, ce sont près de 9500 tonnes qu'il est prévu de traiter en plus par rapport à 2007. L'impact budgétaire du développement des collectes sélectives apparaît nettement maîtrisé grâce à la vente des matériaux recyclables, liée directe-

ment à la performance des collectes sélectives. Le SYCTOM se fixe, pour le budget 2008, un objectif de valorisation de matières premières secondaires de 9,3 M€ HT, contre 9 M€ HT en 2007. Il prévoit l'augmentation des soutiens d'Eco-Emballages, à hauteur de 15,8 M€ cette année, contre 14,5 M€ en 2007.

Des investissements en programmation continue

64% des dépenses sont directement liés aux travaux, aux projets et aux équipements du SYCTOM. La part consacrée à Isséane diminue, et les autres principales dépenses

d'équipement concernent les centres de tri à Sevran, à Paris XV et les deux projets de méthanisation en Seine-Saint-Denis (voir encadré). Les autres dépenses d'équipement prennent en compte les travaux pour l'amélioration continue des unités (Nanterre, Saint-Ouen, Ivry-Paris XIII, Romainville) pour un montant global de plus de 9 M€. Par ailleurs, un crédit d'études de 140 000 € a été voté pour lancer le réaménagement du centre de transfert à Saint-Denis. Les autres crédits d'études et de projets sont en hausse et sont consacrés au futur centre de transfert fluvial à Paris XIII-Tolbiac (300 000 €) ainsi qu'aux projets de centres de tri parisiens - Paris XII et Batignolles - pour 130 000 €. Enfin, une enveloppe de crédits est dédiée aux subventions versées aux collectivités adhérentes qui souhaitent s'équiper de déchetteries (1,6 M€).

Centre de Saint-Denis, une rénovation enfin lancée

Le budget 2008 voté par les élus du SYCTOM a pris en compte la future modernisation du centre de transfert fluvial des objets encombrants à Saint-Denis. Un montant de 140 000 euros a été arrêté pour procéder aux premières études de modernisation des infrastructures. Les discussions

entre les différents partenaires (Ville de Saint-Denis, Communauté d'Agglomération Plaine-Commune, Conseil général de Seine-Saint-Denis et Port autonome) ayant abouti sur les questions d'accessibilité, le centre disposera prochainement de nouveaux équipements.

Les trois principales dépenses d'investissements du SYCTOM en 2008

• 18,4 M€ pour les deux projets de bio-méthanisation en Seine-Saint-Denis :

les crédits 2008 relatifs aux deux projets d'unité de méthanisation seront consacrés pour celui du Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois (4,2 M€), au paiement d'un fonds de concours au département de Seine-Saint-Denis pour l'aménagement d'un bassin d'orage sur le site ainsi qu'à la suite des études de réalisation du projet. Pour le projet à Romainville,

14,2 M€ ont été prévus pour, notamment, l'attribution du marché de conception-construction-exploitation.

• 58 M€ pour le centre multifilière Isséane :

ce montant est dédié à l'aménagement des espaces verts extérieurs, l'achèvement de la construction du bâtiment de façade sur la Seine, et en vue du règlement des soldes des marchés de travaux, d'équipement et d'assistance à la maîtrise d'œuvre.

• 7,4 M€ pour les centres de tri à Sevran et Paris XV

Le centre de tri à Sevran nécessite, en 2008, un investissement de 3,3 M€ pour la fin des travaux, avec un démarrage prévu en mars prochain. Du côté de Paris XV, l'année 2008 verra la réalisation des fouilles archéologiques sur le site et le lancement des travaux prévu en septembre. Le besoin de financement s'établit à 4,1 M€.

François Dagnaud, Président du SYCTOM de l'Agglomération parisienne

«Le SYCTOM est moteur dans la protection de l'environnement»



Quel est le bilan de ces sept dernières années ?

Le SYCTOM est un bel exemple de coopération intercommunale réussie dans l'agglomération centrale. 85 communes dans 5 départements, dont Paris, sont unies autour d'objectifs environnementaux communs, dans une solidarité territoriale forte et équilibrée, avec une mutualisation efficace des moyens.

Nous avons refusé de nous résigner à la fatalité de la hausse des déchets à traiter. Nous avons diversifié les modes de traitement et réduit les nuisances liées aux équipements, tout en maîtrisant les coûts avec une parfaite lisibilité financière pour nos communes

adhérentes, dans un contexte général de hausse du traitement des déchets. Cette stratégie globale est assise sur le professionnalisme des équipes renforcées du SYCTOM, sur la transparence accrue de nos activités et sur une concertation régulière avec tous les acteurs. Les résultats sont là : baisse des mises en décharge de 450 000 tonnes, doublement des collectes sélectives, 90% des volumes sortant de nos centres bientôt transportés par rail ou voie d'eau, de nouveaux équipements HQE à l'architecture soignée parfaitement acceptés, des projets innovants d'envergure en débat constructif... Fort de ces acquis, le SYCTOM est moteur dans la protection de l'environnement et la lutte contre les gaz à effet de serre.

Quels nouveaux objectifs pour le SYCTOM ?

Réduire d'abord les déchets à la source et mieux recycler ce qui ne l'est pas encore. Avec le Predma, une meilleure coordination des actions et des acteurs est possible dans une vision d'aménagement du territoire francilien, d'optimisation financière

et logistique des équipements, de création d'emploi et de production énergétique locale en substitution des énergies fossiles. Les bennes de collecte qui circulent dans nos rues et qui convergent vers les centres de traitement sont aujourd'hui une nuisance de moins en moins bien acceptée. Il nous faudra, là aussi, innover, par des réseaux de collecte pneumatique, des centres de transferts fluviaux et ferroviaires...

Au-delà, quel avenir dans la gestion des déchets ?

En matière de déchets, le diagnostic est partagé sur l'importance de changer les pratiques de production et de consommation. Une réglementation plus contraignante sera sûrement nécessaire, comme de nouvelles incitations publiques. Ensuite, beaucoup s'accordent sur l'objectif de plus recycler et de mieux valoriser pour limiter l'incinération et la mise en décharge. Il faut maintenant traduire en actes la prise de conscience collective sur ces grands enjeux environnementaux. Le dialogue instauré entre citoyens, associations, entreprises, salariés, collectivités locales et l'État sur ces sujets devra se décliner aussi sur le terrain, afin d'avancer sur des solutions adaptées à chaque territoire pour garantir un développement durable et protéger notre planète.

«Trouver des solutions adaptées à chaque territoire pour garantir un développement durable et protéger notre planète.»

Syctom
magazine

Internet : www.syctom-paris.fr

Avec le soutien de



SYCTOM magazine est une publication du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne - 35, bd de Sébastopol - 75001 Paris - Tél. : 01 40 13 17 00 - Fax : 01 42 33 40 47 - Directeur de la publication : François Dagnaud - Rédacteurs en chef : Michel Camy-Peyret, Malik Salemkour - Directrice de la communication : Véronique Menseau - Coordination : Cécile Jean, Nicolas Seguin - Crédits photos : Studio les 4 vents, Y. Le Borgne, D. Raux, J.-M. Treuil/AA'E architecte, Syctom de l'Agglomération parisienne, S. Robichon/Mairie de Paris, Mairie de Bobigny ; bande dessinée : Une bulle en plus ; infographie : Véronique Béné - Conception réalisation **Asst** (réf. 1SYCMAG019). Document imprimé sur papier recyclé Cyclus - ISSN 1769-8782

à savoir

Comité du SYCTOM

À noter : la prochaine réunion du Comité aura lieu le 20 février 2008.

Journée portes ouvertes à Saint-Ouen

Le 18 mai 2008, le SYCTOM propose une journée portes ouvertes avec visite du centre de valorisation énergétique des ordures ménagères à Saint-Ouen. Pour plus de détails : www.syctom-paris.fr

Rencontre sur l'avenir des déchets



L'Observatoire régional des déchets d'Ile-de-France (ORDIF) organise les 23 et 24 janvier prochains, à la Cité des sciences et de l'industrie, à la Villette, une première rencontre sur l'avenir des déchets en Ile-de-France. Au programme : conférences plénières, ateliers et expositions autour des acteurs publics et institutionnels de la gestion des déchets dans la région. Inscriptions et informations sur : www.rencontresordif2008.com

Collectivités adhérentes : vos initiatives nous intéressent !

Des manifestations, des opérations et des expériences : vous initiez et mettez en œuvre sur le terrain des actions en faveur de l'environnement. L'expérience de chacun peut être utile à tous. Faites-les-nous connaître, et nous en parlerons dans ce magazine ! Contact : 01 40 13 17 88 ou 17 06.